Nations Unies



Président:

Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

Provisoire

 7370^e séance Jeudi 29 janvier 2015, à 10 heures New York

Angola M. Lucas Membres: Chine M. Zhao Yong Espagne M. Fernández-Arias Minuesa

M. Barros Melet (Chili)

France M. Delattre Jordanie M. Omaish

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M. Wilson Venezuela (République bolivarienne du) M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2015/17)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2015/17)

Le Président (parle en espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/60, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/17, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

J'informe le Conseil que la présidence du Conseil a tenu des réunions avec les représentants des parties, qui ont confirmé que celles-ci maintiennent leurs positions bien connues concernant la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Se fondant sur ces réunions, avec l'assentiment des membres du Conseil, la présidence est parvenue à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour:

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (parle en espagnol): Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2197 (2015).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après l'adoption de la résolution. M. Churkin (Fédération de Russie) (parle en russe): La Fédération de Russie appuie la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité sur l'île. C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour la résolution 2197 (2015).

Dans le même temps, nous tenons à souligner que la résolution a plusieurs défauts, le principal étant la réticence des auteurs à prendre en compte le point de vue de la majorité des membres du Conseil de sécurité en ce qui concerne la question de la relance des négociations intercommunautaires. Nous avons plusieurs questions importantes concernant la manière dont le travail des rédacteurs du projet de résolution a été organisé, notamment les retards accusés pour lancer des consultations sur un projet de texte sujet à controverse. Ces retards ont été préjudiciables à la résolution.

M. Fernández-Arias Minuesa (Espagne) (parle en espagnol): L'Espagne se félicite de l'adoption de la résolution 2197 (2015). En effet, en dépit des divergences de vues apparues au cours des négociations, l'objectif primordial de la résolution – le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre – a été atteint. L'Espagne appuiera toujours toute mesure visant à trouver une solution à ce problème.

L'Espagne apprécie à sa juste valeur le travail louable réalisé par la Force. Je tiens également à réitérer l'appui résolu de mon pays aux bons offices du Secrétaire général par l'entremise de son Conseiller spécial, M. Espen Barth Eide, et à ses efforts renouvelés visant à parvenir à un accord permettant de régler un problème qui dure depuis trop longtemps et qui touche une île qui fait partie de l'Union européenne.

L'Espagne appelle à la levée de tous les obstacles et à la reprise des négociations dans les plus brefs délais en vue de trouver les moyens de régler ce problème.

M. Delattre (France): La France a voté pour de la résolution 2197 (2015), élaborée par la Mission permanente du Royaume-Uni, qui renouvelle le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Nous considérons en effet que le rôle de l'UNFICYP est essentiel. En prévenant la reprise des combats et en contribuant au maintien de l'ordre et à un retour à une vie normale, la Force renforce la confiance entre les communautés et concourt à l'action d'ensemble menée par les Nations

2/3 15-02463

Unies à l'appui des négociations inter-chypriotes. En particulier, elle contribue à faciliter la mission de bons offices que conduit le Conseiller spécial, en vue d'une réunification sous la forme d'une fédération bi-zonale et bi-communautaire, avec égalité politique. Il était donc primordial que son mandat puisse être renouvelé.

29/01/2015

L'un des aspects essentiels de l'action de la Force est aussi le soutien qu'elle apporte à l'action humanitaire que conduit le Comité des personnes disparues au profit des familles des victimes. Comme cette résolution le rappelle dans son préambule, 50 ans après leur disparition, la moitié des personnes disparues n'ont toujours pas été retrouvées et plus de 70 % d'entre elles n'ont pas encore été identifiées. Compte tenu de ces chiffres et de l'âge avancé des parents des personnes disparues, la France est attachée à ce que les travaux du Comité puissent avancer plus vite, à travers une coopération plus étroite avec lui et la délivrance plus rapide des autorisations d'accès à toutes les zones concernées.

Après l'amorce d'une dynamique positive avec la signature, le 11 février 2014, d'une déclaration conjointe des dirigeants des deux communautés, il est regrettable que les négociations intercommunautaires aient connu un coup d'arrêt. Il est important que ces négociations puissent reprendre afin de parvenir à un règlement global dans les meilleurs délais, sur la base des principes agréés. Comme le Secrétaire général, la France souligne l'importance d'un environnement propice pour l'avancement des négociations.

Alors que la Force est entrée, il y a peu, dans sa cinquante et unième année d'existence, je souhaite renouveler l'attachement de la France à un règlement de la question de Chypre. Nous saluons les efforts inlassables en ce sens de la Représentante spéciale, M^{me} Lisa Buttenheim, et du Conseiller spécial, M. Espen Barth Eide, et leur renouvelons notre plein soutien.

Le Président (parle en espagnol) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.

15-02463 3/3